Mathieu Winkler pose dans l'atelier de polissage, devant deux monochromes du Lausannois Flynn Maria Bergmann. GLENN MICHEL

MORGES Les ateliers de la rue de Lausanne où se pratiquent des gestes ancestraux accueillent un événement décentralisé des Design Days.

Chez Moyard, la septième génération mise sur le design

DIDIER SANDOZ
dsandoz@lacote.ch

Qu'il parle de sa douzaine d'employés actifs dans la couture, la tapisserie et l'ébénisterie ou qu'il évoque ses amis créateurs de design parfois avant-gardistes et déroutants, Mathieu Winkler a le regard qui s'illumine de la même étincelle passionnée. Administrateur et fils du patron patriarche, le Morgien de 35 ans incarne la septième génération à la tête de la maison Moyard. Il met sur pied ce week-end un événement décentralisé de la manifestation Design Days qui se déploie autour de Renens.

Pour les Morgiens, cette marque s'illustre par trois bâtisses historiques, adossées à l'Hôtel de Ville, entièrement dédiées à l'exposition de meubles. Mais Moyard, c'est surtout des ateliers de quelque 1500 m² où, depuis six décennies, se concoctent du mobilier et des décorations sur mesure.

Au 15, de la rue de Lausanne, dans deux bâtiments sur trois étages, on croise les artisans du bois, on s'imprègne des vernis pulvérisés sur des meubles, on piétine des plumes ayant servi à remplir des oreillers ou du crin pour rembourrer les fauteuils. Sous les toits, tapissière et courtepointière cousent des kilomètres de textile.

Résister aux chaînes du meuble

A quelques encablures du Boulevard du meuble standardisé qu'est Littoral Parc, l'entreprise familiale lutte pour éviter l'extinction de ces métiers et de ce savoir-faire d'antan. *«Et pour cela, on ne peut plus se contenter de vendre des meubles traditionnels que nos clients se passeraient de père en fils. Mon père l'avait déjà compris, lui qui a commencé à développer le secteur des meubles contemporains»*, constate, réaliste, Mathieu Winkler. Lui-même étant issu d'une double formation en économie et en design, on devine bien son attirance pour les créations contemporaines.

Pour la deuxième fois, il s'associe aux Design Days et transforme les ateliers familiaux en un musée d'art contemporain appliqué. Vingt créateurs, actifs dans le design bien sûr, mais aussi dans la musique ou la photographie, profiteront de ce terrain de jeu inédit pour mettre en avant leur création dans un univers qui fleure bon le travail bien fait qui défie le temps.

INFO+

Deux jours, une nuit
Vernissage samedi à 18 heures, jusqu'à dimanche en fin de journée. Parking à la Blancherie, à 100 m des ateliers Moyard au 15, de la rue de Lausanne. Entrée libre.

UNE MARQUE POUR LANCER DES JEUNES CRÉATEURS

Sous l'impulsion de Mathieu Winkler, Moyard ne se veut pas seulement être un distributeur de meubles et d'objets design. L'entreprise vient de créer la gamme Moyard Contemporary Edition qui promeut directement de jeunes créateurs de la région, voire de Suisse. Le premier objet estampillé de cette nouvelle étiquette est une table en chêne massif huilé conçue par Singal Mösch et Olivier Rambert, puis produite dans les ateliers de la rue de Lausanne 15. *«Nous fonctionnons sur un modèle économique qui partage le risque entre créateur et vendeur,* précise Mathieu Winkler. *Les designers pourront ainsi toucher leur part sur les ventes de cette table, par exemple, pendant des années. Moyard leur donne leur chance en les mettant en contact avec une clientèle.»*

LA CÔTE

Une association pour aider les dirigeants à réseauter

Le Centre de rencontre des entrepreneurs, alias le Crelac est né. Cette association de droit privé à but non lucratif entend permettre aux entrepreneurs de La Côte d'étoffer leur carnet d'adresses, grâce à des rencontres mensuelles. La première réunion inaugurale aura lieu le jeudi 4 octobre au Casino-théâtre de Rolle.

Cette idée est née récemment dans l'esprit de Xavier Michel, Trélésien depuis quatre ans. Constatant que les dirigeants de la région réseautent à Genève et à Lausanne, il a eu l'envie de leur offrir un cadre favorable pour leurs échanges et leurs rencontres. *«J'ai pensé région, je suis sensible à cette notion*, précise Xavier Michel. *Quand bien même je ne suis pas lié à un endroit, ce que je le fais et réalisé par passion.»* Cette région, il s'y est intégré. *«Je suis conseiller communal, j'appartiens à différentes sociétés locales et à un Conseil de paroisse.»* Professionnellement, Xavier Michel a couru le monde, il a travaillé dans de nombreuses multinationales et des hôtels de luxe. Aujourd'hui, ce père de quatre enfants entend créer sur La Côte.

Le Crelac organisera huit réunions par année. Conscients que les hommes (et femmes) d'affaires ont des journées bien occupées. Les rencontres auront lieu tôt le matin. A l'image de celle du jeudi 4 octobre. A 7h45, après le mot de bienvenue du président fondateur, une table ronde, animée par Olivier Toublan, rédacteur en chef de PME Magasine, réunira Gérald Cretegny, président du Conseil régional du district de Nyon et son homologue morgien de l'ARCAM, Georges Rime, ainsi que Jean-Frédéric Berthoud, directeur du Développement économique vaudois et (DEV) et Raphaël Conz, responsable unités entreprises au SPECO (Service de la promotion économique).

A 9 heures, la table ronde se terminera, les convives auront 30 minutes pour échanger leurs cartes de visite. Les syndics des villes de La Côte ont été invités, ainsi que les députés des deux districts. COPIN

INFO+

Plus de renseignements sur:
www.crelac.ch

PUBLICITÉ

PUBLICITÉ

TRIBUNAL Le médecin et la pharmacienne sont blanchis.

L'homicide n'est pas retenu

Le Tribunal de La Côte a rendu hier son verdict dans l'affaire d'homicide par négligence retenue contre une pharmacienne et un médecin («La Côte» du 21 septembre). Elle a acquitté les deux prévenus, car elle n'a pas réussi à établir avec certitude que la méthadone était bien responsable du décès du jeune homme. Les frais de la cause sont mis à charge de l'état. Les parents et la sœur du défunt, partie civile, devront faire valoir leurs prétentions devant un tribunal civil. Et les deux accusés recevront 6000 francs chacun afin de couvrir leurs frais d'avocats.

Pour le président, c'est le jeune homme lui-même qui est le principal responsable de son décès. Non seulement l'autopsie a mis en évidence qu'il était un consommateur régulier de cocaïne, mais en plus, il souffrait de graves problèmes cardiaques qui, à eux seuls, pouvaient provoquer son décès prématuré. Par ailleurs, le jour de son décès, il avait consommé de l'alcool durant toute la nuit précédente et avait pris également de la cocaïne avant d'avaler environ 10 ml de méthadone. Certes, la pharmacienne n'a pas agi avec toute la diligence que l'on attend d'une professionnelle, mais comme le relevait la responsable d'un foyer d'accueil de toxicomanes *«on ne demande jamais leurs papiers d'identité aux toxicomanes. C'est inutile car la plupart du temps ils l'ont perdue»*.

Intérêt du patient

Certes, le médecin aurait dû s'assurer que la posologie avait été bien comprise par la pharmacienne. Mais il ressort de l'audience *«qu'un toxicomane en manque sait qu'il va devoir affronter des douleurs qui ont été comparées à celles d'un accouchement. C'est ce qui explique qu'il est prêt à tout pour obtenir sa dose»*. Moralement, le médecin comme la pharmacienne ont donc agi au mieux, dans l'intérêt d'un patient qui leur avait menti. DS

PUBLICITÉ